

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N°02/22****Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{er} degré »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 06/04/2022 validant la programmation pour l'année 2022,

DECIDE**Article 1 :**Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{er} degré» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations de soutien pour les projets aidés	33 600,00 €	Conseil Régional ARA Conseil Départemental de la Savoie	27 520,00 € 6 080,00 €
TOTAL	33 600,00 €	TOTAL	33 600,00 €

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **19 AVR. 2022**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON